



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 46/2025
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 6 octobre 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ;

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ; M. Jean Pierre BARTHES

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Alain IZARD ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Jean Paul FAURAN ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. Bruno TEXIER représenté par M. Alain LABORDE

SIAH Corbières Maritimes : M. Gérard LUCIEN représenté par M. Michel PUJOL

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificatrice n° 2 au BP 2025

CONSIDERANT la nécessité de souscrire un prêt relais pour le financement des travaux d'investissement liés à la gestion de fleuve Aude à la suite du transfert de la compétence au SMMAR par les EPCI concernés.

Il convient de procéder à une décision modificative au Budget Primitif 2025, portant sur :

Crédits à ouvrir en section d'investissement – Recettes : Chapitre 16 – article 1641 : 535 600 € compensé en dépenses au chap. 041

Section Investissement :

INVESTISSEMENT - BP 2025						
Chapitres	DEPENSES	DM 2	Chapitres	RECETTES	DM 2	
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	13	Subventions d'inv.	239 195.00 €	
21	Immobilisations corporelles	146 500.00 €	16	Emprunt	1 050 000.00 €	535 600.00 €
23	Immobilisation en cours	172 571.72 €		Sous-total recettes d'équipement	1 289 195.00 €	1 289 195.00 €
	Opération d'équipement	328 426.00 €				
	Sous-total dépenses d'équipement	649 497.72 €		10	FCTVA	47 330.00 €
				Sous-Total recettes financières	47 330.00 €	47 330.00 €
45	Opérations pour compte de tiers :		45	Opérations pour compte de tiers :		
c/45811	Travaux de protection de Trèbes	2 928 000.00 €		Subv. liées aux Travaux de		
	Suivi des études de protection du		c/45821	protection de Trèbes	2 078 000.00 €	+ 535 600 €
c/45812	quartier de Laprade-Carcassonne	200 000.00 €		Subv. liées aux études de		
	S-total dépenses Opérations pour compte de	3 128 000.00 €		c/45822	protection du quartier de Laprade-	
				S-total recettes Opérations pour compte de t	2 078 000.00 €	3 149 200.00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 777 497.72 €		TOTAL DES RECETTES REELLES	3 414 525.00 €	4 485 725.00 €
040	Ecritures d'ordre entre section	93 901.24 €		040	Ecritures d'ordre entre section	241 625.56 €
041	Opérations patrimoniale :			041	Opérations patrimoniale :	
c/204412	Bâtiments et installations	1 050 000.00 €		c/204412	Bâtiments et installations	1 050 000.00 €
	TOTAL DES DEPENSES ORDRES	1 143 901.24 €		TOTAL DES DEPENSES ORDRES	1 291 625.56 €	1 291 625.56 €
			R001	Excédent reporté	215 248.40 €	215 248.40 €
	CUMUL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 921 398.96 €		CUMUL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 921 398.96 €	5 992 598.96 €

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2025, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr